



LA VILLE DE OIGNIES RECRUTE

DEUX AGENTS DE POLICE MUNICIPALE (H/F)



MISSIONS

L'agent de Police Municipale (H/F) exécute sous l'autorité du chef de service, les missions relevant de la compétence du Maire que celui-ci a confié en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Il est chargé :

- d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois relatives aux compétences confiées
- de sécuriser les différentes manifestations et cérémonies
- d'assurer des activités spécifiques de prévention dans les établissements scolaires ou autres.

MOYENS MIS A DISPOSITION

- Véhicules + Motos sérigraphiés
- Armement catégorie D : Bombe aérosol, tonfa, matraque télescopique
- Armement catégorie B : Flash-Ball et pistolet semi-automatique
 - Gilet pare-balle tactique
 - Caméra portative
- Moyens radio numérique + Interopérabilité radio avec les services de sécurité de l'état
- GVE
- Cinémomètre
- Outil informatique
- Vidéo protection
- Sonomètre...

CONDITIONS SPECIFIQUES D'EXERCICE

Présence quotidienne par tout temps sur l'ensemble du territoire de la commune afin de protéger la population 5 jours sur 7 et couvrir l'amplitude horaire de 8 heures à 21 heures (travail posté en journée / après-midi)

Le cycle de travail peut être adapté en fonction des missions de surveillance du bon ordre, de la tranquillité et de la sécurité

Disponibilité selon les contraintes liées à l'événementiel

PROFIL RECHERCHE

Investissement au sein de la ville et auprès de ses usagers afin de faire respecter l'ordre et veiller à la sécurité des citoyens

Etre à l'écoute de la population et des différents acteurs et partenaires

Maitrise de soi faces aux situations difficiles

Poste ouvert aux agents titulaires du concours de police municipale (FIA accomplie)

Être titulaire de la formation préalable à l'armement de catégorie B et D

Être titulaire du permis B et éventuellement A

Maîtrise des gestes techniques et professionnels d'intervention

Bonne connaissance des diverses procédures

Qualités rédactionnelles : savoir rendre compte et avoir un esprit d'analyse

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Police Municipale – Intégration d’une équipe de 5 agents
- Filière technique : Agent de catégorie C
- Poste à temps complet 38h/s
- Travail posté en journée / après-midi (en semaine)

AVANTAGES LIES AU POSTE

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire (ISF + IAT)
- Prime de fin d’année
- Participation employeur volet santé et prévoyance
- Adhésion au CNAS
- Attribution d’ARTT

CANDIDATURE

- Candidature (CV + lettre de motivation) par mail à : rh@oignies.fr
- Poste à pourvoir dès que possible.